

## Secteur Prévention

# Procédure début et fin des travaux pour les administrations communales

---

1. Cliquez sur le lien (formulaire), remplissez le formulaire on-line "début des travaux".
2. Dans le formulaire, vous devez indiquer une adresse e-mail, à laquelle le courriel de confirmation sera envoyé avec le lien pour le télécharger.
3. Nous recevons en même temps votre annonce de début des travaux.
4. Téléchargez et enregistrez le formulaire dans un de vos répertoires.
5. A la fin des travaux, remplissez la partie "fin des travaux" et envoyez à l'ECAP le formulaire complet dûment rempli (muni du timbre communal) et signé, par courriel ([ecap.prevention@ne.ch](mailto:ecap.prevention@ne.ch)) ou courrier.

Neuchâtel, le 14 juillet 2017/MRI/ile